Mai 2019 N° 108

Commune de Dampierre sur Moivre

http://www.dampierre-sur-moivre.fr

La Lettre du Maire









MAIRIE 1 grande rue 51240 Dampierre sur Moivre Tél / Fax 03 26 66 55 50

dsm512@wanadoo.fr

Sommaire

P -1

Le mot du maire

P-2

Élections Européennes, vote par procuration

P - 3

Droit de vote majeurs sous tutelle

Attention sécheresse

P-4

Halte aux crottoirs



8 Mai 2019 Francheville Commémoration du 8 Mai 1945

26 Mai 2019 Dampierre Salle des Fêtes Élections Européennes

Le mot du maire

Mai mois du Muguet



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Si vous souhaitez rencontrer le conciliateur de justice M. **Jacques DEBROYE**, celui-ci tiendra sa permanence mensuelle habituelle à la Mairie de Courtisols.

8 MAI 2019 COMMEMORATION DE LA REDITION DU 8 MAI 1045

L'association des ACPG, CATM, TOE, Comité d'entente des anciens Combattants de Marson et des environs, vous informent que la cérémonie aura lieu le 8 Mai prochain à Francheville.

Programme

11h00 Office religieux en l'église St Géraud 12h00 Manifestation au Monument aux Morts

Avec la participation de la musique des "Enfants de la Marne ", des enfants des écoles, des Pompiers et de la gendarmerie.

Un vin d'honneur sera offert à la suite de la Cérémonie dans la salle des fêtes communale.

26 MAI ELECTIONS EUROPEENNES

Le bureau de vote se tiendra dans la salle des fêtes de la commune :

il sera ouvert de 8h00 à 18h00

Vous êtes absent le 26 mai 2019 pour les élections européennes ? Pensez au vote par procuration qui permet de vous faire représenter, gratuitement, par un électeur de votre choix.

Voir en page 2

NOTICE SUPPLEMENTAIRE POUR LES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Un arrêté en date du 20 novembre 2018 vient renforcer l'information des consommateurs. Une notice d'information spécifique doit être jointe à la facture lorsque plusieurs périodes tarifaires sont pratiquées.

Le montant du volume consommé réellement doit être mentionné pour chaque période tarifaire.

Si ce montant n'est pas calculé proportionnellement à la durée de chaque période tarifaire, une notice expliquant le mode de répartition des volumes doit etre annexée à la facture.

Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019 pour les services d'eau et d'assainissement desservant 1.000 habitants et plus.

URBANISME

En matière d'affichage des autorisations d'urbanisme sur le terrain, le juge rappelle les points suivants :

- Le délai de recours contentieux à l'égard des tiers ne commence à courir qu'à compter d'un affichage complet et régulier.
- L'affichage sur le panneau disposé sur le terrain n'est complet et régulier que s'il comporte l'ensemble des mentions obligatoires (Art A.424-16 du code de l'urbanisme).

Dès lors qu'une mention est absente ou affectée d'une erreur substantielle, l'affichage ne peut être regardé comme complet et régulier.

 La hauteur indiquée sur le panneau d'affichage s'entend comme la hauteur maximale de la construction par rapport au sol naturel telle qu'elle ressort des plans du projet et de la demande d'autorisation d'urbanisme.

> Bien cordialement Votre Maire

Hubert FAUCONNIER-SCHOTS

26 Mai 2019

Salle des fêtes

1 seul tour

8h00 - 18h00









ELECTIONS EUROPEENES DU 26 MAI 2019

Élections européennes : voter par Si l'état de santé ou d'infirmité du mandant procuration.

Vous êtes absent le 26 mai 2019 pour les élections européennes ? Le vote par procuration permet de vous représenter, gratuitement, par un électeur de d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir votre choix.

Qui?

Pour les élections européennes comme pour tout autre scrutin en France (y compris les référendums), un électeur absent le jour même (mandant) peut voter par procuration.

électeur (mandataire), qu'il a lui-même choisi et de vote du mandant, et vote au nom de ce qui doit voter selon les consignes qu'il lui a dernier dans les mêmes conditions que les données.

Le mandataire doit être inscrit sur les listes Quand? électorales de la même commune que le Les démarches doivent être effectuées le mandant, mais pas forcément être électeur du plus tôt possible pour tenir compte des même bureau de vote, ni du même délais d'acheminement de la procuration à arrondissement.

Seuls les citoyens européens peuvent être En principe, une procuration peut être établie désignés comme mandataires pour les élections jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire européennes.

LE CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour quels motifs?

L'article L71 du Code électoral énumère trois catégories de personnes concernées par le vote Dans le premier cas, le mandant indique la par procuration.

Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent Dans le second, la durée est généralement dans leur commune d'inscription le jour du d'un an, mais peut être inférieure. scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur Le mandant peut résilier sa procuration à tout présence dans la commune.

Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en voter directement. raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.

Comment?

Le mandant doit se présenter en personne : au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail ; au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail.

mandant doit s'adresser à l'ambassade ou au courrier avant le vote. Il doit simplement se consulat de France.

l'empêche de se déplacer, celui-ci peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration.

faire II doit être muni :

voter : carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire.

d'un formulaire, qu'il doit remplir en ligne, télécharger et imprimer. En cas de difficulté, ce formulaire peut être demandé au guichet de l'autorité compétente.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente Il confie ainsi son droit de vote à un autre muni de sa propre pièce d'identité, au bureau autres électeurs.

la mairie et de son traitement en mairie.

risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

La procuration peut être établie pour un scrutin particulier ou pour une période limitée.

date du scrutin et précise si la procuration concerne le 1er tour, le 2nd ou les 2. Il est possible de choisir le même mandataire pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

moment, pour changer de mandataire ou pour

Il peut également, sans avoir résilié sa procuration, voter à la place de son mandataire s'il se rend au bureau de vote avant lui.

A savoir

Un mandataire peut détenir deux procurations maximums, dont une maximum en France. Soit :1 procuration établie en France,

procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger,

2 procurations établies à l'étranger.

Pour les personnes résidant à l'étranger, le Le mandataire ne reçoit pas de justificatif par rendre sur place et fournir sa pièce d'identité.

LES MAJEURS SOUS TUTELLE PEUVENT DESORMAIS VOTER SANS EXCEPTION!

tutelles.

seul(e)s de se marier, conclure un Pacs ou électorales consentir à divorcer.

AUX URNES CITOYENS SOUS TUTELLE!

Jusqu'à présent, lorsqu'il renouvelait une mesure de tutelle, le juge 2019. statuait sur le maintien ou la suppression de Les majeurs protégés bénéficient toutefois d'un leur droit de vote.



à une évaluation de leur capacité électorale. pouvant effectuer le vote. Un quart à un tiers d'entre eux étaient privés

Les majeurs protégés ne pourront plus se voir de leur voix. La loi de réforme pour la justice, supprimer leur droit de vote par le juge des adoptée par le Parlement le 18 février, a supprimé cette disposition du code électoral.

Ils auront aussi la possibilité de décider Jusqu'au 16 mai pour s'inscrire sur les listes

récupèrent Les majeurs sous tutelle immédiatement leur droit de vote.

Ils pourront donc déposer leur bulletin dans Tous les majeurs protégés sont désormais l'urne dès les élections européennes sous autorisés à voter. Sans aucune exception. réserve de s'inscrire sur les listes électorales. ouvrait ou La date limite d'inscription est fixée au 31 mars

> délai supplémentaire. Ils ont jusqu'au 16 mai 2019, au titre de la dérogation édictée au 5epoint de l'article L30 du code électoral.

POUR LES DE PROCURATION TRAVAILLEURS A LEUR SERVICE

Pour prévenir d'éventuels abus, la loi encadre toutefois les procurations. Elles ne pourront être établies au nom des personnes accueillant, intervenant ou prenant en charge les majeurs en tutelle dans les établissements sociaux. médico-sociaux et sanitaires. Ni à celles travaillant à leur service. Pas plus qu'aux aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Si la personne sous tutelle ne peut se déplacer Plus de 350 000 Français étaient ainsi soumis elle peut faire une procuration, le mandataire

SECHERESSE: LE PREFET DE LA MARNE APPELLE A LA VIGILANCE

La période hivernale est normalement propice prises pour préserver les à la recharge des nappes phréatiques, qui aquatiques et les usages prioritaires. s'achève au printemps. Or, après un été et un automne très sec, l'hiver 2018-2019 a En cas de sécheresse, le préfet de présenté un déficit pluviométrique marqué par département prendra des mesures de pas revenues à leur niveau normal en ce tout ou partie du département : début de printemps. Le niveau des cours Vigilance sécheresse : information et La pluviométrie du mois de mars est restée à faire des économies d'eau. insuffisante pour rattraper le déficit accumulé. Alerte sécheresse : limitation des Pour les trois prochains mois, des conditions prélèvements à des fins industrielles et météorologiques plus sèches que la normale agricoles, mesures d'interdiction de sont probables sur toute la France.

réuni l'observatoire de la ressource en eau le Alerte renforcée sécheresse : réduction 5 avril dernier.

civisme et rappelle à chaque usager pour l'arrosage des jardins, espaces verts, (particuliers. collectivités, industriels agriculteurs) la nécessité de proscrire tout de certains prélèvements. gaspillage d'eau, en évitant les usages non Crise sécheresse : arrêt des prélèvements adoptant un comportement responsable et des fins agricoles. Seuls les prélèvements économe en eau. En fonction de l'évolution permettant d'assurer l'exercice des usages dans les prochaines semaines, des mesures prioritaires sont autorisés (santé, sécurité de restriction des usages pourraient être civile, eau potable, salubrité).

écosystèmes

Les 4 seuils de sécheresse

rapport à la normale. Les nappes ne sont donc restriction des usages, de facon graduelle, sur

d'eau est lui aussi préoccupant pour la saison. incitation des particuliers et des professionnels

remplissage de plans d'eau, et de certains Devant cette situation, le préfet de la Marne a usages, comme le lavage des voitures.

renforcée des prélèvements industriels et Il demande à chacun de faire preuve de agricoles, forte limitation des prélèvements et golfs, lavage des voitures, jusqu'à l'interdiction

indispensables et plus généralement en non prioritaires, y compris des prélèvements à

Majeur sous tutelle inscription sur les listes électorale au plus tard le 16 mai 2019



Elections européennes









MAIRIE

1 grande rue 51240 Dampierre / Moivre Tél / Fax 03 26 66 55 50 dsm512@wanadoo.fr

Ouverture au public Lundi de 9h00 à 12h00 Jeudi de 14h00 à 18h00

Permanence du Maire ou du 1er adjoint

Samedi 10h00 - 12h00 Sauf jours fériés

> Sur rendez-vous 06 10 87 97 47

Vos droits et démarches en ligne sur

Service Public.fr

Conseil Municipal En exercice

Maire

Hubert FAUCONNIER-SCHOTS

Adjoints au Maire

Sabine STIEVENART Fanny LIEGEOIS-REGNIER Gilles LOEW

Conseillers

Thierry GAIGNETTE Mélanie HENRY Pascal LEMAITRE Maxime THIEFFRY Julien VALENTIN

Numéros d'urgence

17 Gendarmerie 18 Pompiers 115 Accueil sans abri 119 Enfance maltraitée 112 Toutes urgences 3915 Pharmacie de garde Centre antipoison Nancy 03 83 32 36 36

Dépannage EDF 0810 33 30 51

Publication Mairie de Dampierre sur Moivre Rédaction **Hubert FAUCONNIER-SCHOTS**

MANQUE DE CIVISME OU MANQUE D'ÉDUCATION?



Plusieurs habitants du village m'ont charge du propriétaire de l'animal. interpellé à ce sujet ces derniers jours.

Dans le cadre du code général des collectivités territoriales et des dispositions du code de la santé publique, il est utile de rappeler plusieurs règles et interdictions afin de préserver et de garantir l'intérêt général de la commune.

Le respect du cadre de vie et le respect des autres : un défi permanent !

Une contravention de 68 euros

Sur le même principe qu'il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur la voie publique, des débris ou détritus d'origine animale ou végétale qui souillent et risquent de provoquer des chutes, les déjections canines sont interdites.

Les personnes accompagnées d'un chien ont pour obligation de ramasser les déjections de leur animal. Cela concerne la voie publique y compris les caniveaux, les espaces verts et publics, les squares.

Le non-ramassage expose le propriétaire de l'animal à une contravention de 3ème classe d'un montant de 68 euros.

En clair:

Sur les voies ouvertes à a circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la C'est pourtant simple : Commune, tous les animaux domestiques, chiens ou chats, dont notamment les chiens. doivent être munis d'un collier et d'une plaque indiquant les nom et adresse de leur propriétaire.

De plus en plus fréquemment, des Sur ces mêmes voies, et ces mêmes lieux les déjections canines sont retrouvées sur les chiens et autres animaux doivent être tenus trottoirs et dans les espaces publics. constamment en laisse, c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la garde, de plus celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

> Si lors de ses déplacements, votre animal se laisse aller, vous êtes responsable aussi munissez-vous d'un sachet pour ramasser les déjections au lieu de les laisser devant une propriété, personne n'apprécie ce genre de cadeau devant sa porte...

> Les sacs à déjection sont à jeter dans les corbeilles ou avec les ordures ménagères lors de la collecte.

> N'oubliez pas que : les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens et chats errants sur leur terrain. Les frais engendrés resteront, dans tous les cas, à la

Gardez toujours à l'esprit que :

"La liberté s'arrête où commence celle des autres"

Un petit effort pour la cohésion du village, pour la propreté et le cadre de vie...



J'aime mon chien Je respecte ma commune Je respecte mon cadre de vie Je ramasse ...

Contre les crottes, la solution existe!